

Zeitschrift: Pionier: Organ der schweizerischen permanenten Schulausstellung in Bern
Herausgeber: Schweizerische Permanente Schulausstellung (Bern)
Band: 21 (1900)
Heft: 2

Artikel: Avis
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-260921>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les auteurs des mémoires sont invités à faire suivre leurs conclusions de projets de résolution.

Les mémoires devront tous être adressés, avant le 1^{er} mai 1900, à M. TRAUTNER, directeur d'école communale à Paris, 20, rue Etienne-Marcel, secrétaire de la Commission d'organisation, qui les transmettra ensuite aux rapporteurs compétents.

Pour que cette transmission soit possible, il est nécessaire que chaque mémoire ne vise qu'une seule question.

Nous vous adressons, sous ce pli, avec un exemplaire du règlement, un bulletin d'adhésion que nous vous prions de vouloir bien, si vous devez assister au Congrès, remplir suivant les indications qu'il contient, et renvoyer à M. MARGUERY, trésorier, 36, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération très distinguée.

Le Secrétaire général
de la Commission d'organisation,

EMILE COUTURIER,
Inspecteur général de l'instruction publique.

Vu:

Le Président,

GRÉARD,
Vice-Recteur de l'Académie de Paris,
Président du Conseil de l'Université.

Pour copie conforme:

L.-R. TRAUTNER,
Directeur d'une école publique,
Membre du Conseil départemental de la Seine,
Secrétaire de la Commission.

AVIS.

La Commission du Congrès signale à tous ceux qui doivent y prendre part (inspecteurs d'académie et inspecteurs de l'enseignement primaire, directeurs d'écoles normales et d'écoles primaires supérieures, membres des Comités des œuvres complémentaires de l'école) l'intérêt qu'ils auraient à se réunir pour étudier préalablement les questions mises à l'ordre du jour.

Il serait notamment utile qu'ils voulussent bien s'entendre pour désigner les personnes les mieux préparées à présenter en des conclusions précises le résultat des délibérations prises en commun.
